



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2021-046

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 8 juin 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi 8 juin à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 03/06/2021
Date d'affichage 03/06/2021

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 14
Procurations :

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absent excusé : néant

Était absent non excusé : néant

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Véronique BOISARD a été élue secrétaire de séance.

NOUVEL ADRESSAGE DES LIEUX-DITS : ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION 2020-010

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Présentation de la décision

Dans le cadre de l'accès aux secours et du déploiement de la fibre optique sur le territoire de Beaulieu-sur-Oudon, toutes les habitations doivent avoir une adresse propre avec une numérotation et un nom de voie. Cet adressage doit être extrêmement précis pour plusieurs raisons :

- Meilleurs délais et efficacité face à la demande des secours (accident de la vie, incendie, ...) ;
- Distribution des courriers en tous genres par les services de la Poste, par les transporteurs ou les services administratifs de la Mairie ;
- Localisation en cas de contact urgent par Monsieur Le Maire ou les services de la Mairie.

Il est préconisé par LAVAL Très Haut Débit (THD) une numérotation métrique.

Pour la commune de Beaulieu Sur Oudon, les numéros attribués aux habitations (lieu-dit) représentent la distance en mètres séparant leur logement de la route principale qui les dessert.

Après validation des nouvelles adresses par la DGFIP, le Conseil Municipal, accepte la numérotation proposée en annexe (cf tableau) et décide de fournir les plaques de numérotation à chaque riverain.

Ampliation conforme de l'arrêté N° 2021-032 pour tous les propriétaires concernés ainsi que les différents services (DGFIP service du cadastre, SDIS 53, La Poste, ORANGE télécom, Gendarmerie, ENEDIS, GRDF (Engie) pour le gaz et LAVAL Agglo.

Un tableau de la liste des voies et numérotations est joint à la présente délibération.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider l'adressage tel que défini dans le tableau annexé à la présente délibération.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 8 juin 2021.
Le Maire, Anthony ROULLIER

